



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Tests pour les pathologies monogéniques pour les chiens et chats

Question écrite n° 7148

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les maladies raciales d'origine génétiques chez les chiens, appelés aussi « phénotypes délétères ». Il s'agit d'abord des maladies monogéniques, c'est-à-dire des maladies causées par la modification d'un seul gène. Des tests existent d'une valeur modique (160 euros), à faire une seule fois dans la vie de l'animal, pour savoir si l'animal est porteur de la maladie. 74 % des cavaliers King Charles sont atteints de myélopathie dégénérative, 16 % des bergers australiens de cataracte héréditaire (source Antagene). Si c'est le cas, il n'est pas conseillé qu'ils se reproduisent ou seulement avec un autre animal non porteur de la maladie. Le deuxième cas concerne les animaux dits hypertypés, exagérations de caractéristiques liées au standard préjudiciables à la santé. Les chiens dits brachycéphales (bouledogues français et anglais, carlins, etc.) sont les cas les plus connus. Ces chiens souffrent de problèmes respiratoires et de problèmes cardiaques, d'obésité. Les chiens de petite taille (teckel, basset) rencontrent des problèmes dorsaux, les chiens de grande taille (berger allemand...) souffrent de dysplasie de la hanche ou du coude, ainsi que d'atteintes au niveau des os et du cartilage. Ces questions sont connues et dénoncées unanimement par les vétérinaires, comme entre autres, l'Académie française vétérinaire (2018) et la Fédération européenne des vétérinaires pour animaux de compagnie (FECAVA, 2018). La réglementation française sanctionne ces excès (article R. 214-23 du CRPM) et la France a signé la Convention européenne des animaux de compagnie (article 5). Les problèmes persistent aujourd'hui. L'association Animal Cross estime que plus de 100 000 animaux brachycéphales souffrent de syndrome obstructif respiratoire et que plus de 150 000 chiens souffrent de problème ostéo-articulaires causés par la race. Les cabinets vétérinaires sont remplis d'animaux souffrant de maladies hypertypés. Aussi, Mme la députée souhaite connaître les actions de Mme la ministre pour contrôler les élevages selon les prérogatives des directions départementales de la protection animale. Elle souhaite également savoir s'il serait possible de rendre obligatoire les tests pour les principales pathologies monogéniques et de durcir le système pour empêcher soit la confirmation, soit la reproduction des chiens et chats souffrant de maladies héréditaires liées à la race.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7148

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juin 2025](#), page 4094